



## Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018

vendredi 17 novembre 2017

### Discours du Président Serge DESCOUT

Mes Chers collègues,

Alors que nous venons de voter le dernier acte budgétaire de l'année 2017, je vous propose de débattre, à présent, des grandes orientations de notre budget pour 2018.

Cet exercice nous projette forcément dans le futur. Il nécessite d'**anticiper le plus justement possible les grands équilibres à venir**. Evidemment, rien n'est moins simple tant les variables que nous ne maîtrisons pas restent nombreuses.

Je pense en premier lieu aux **dépenses de solidarité**. Elles constituent notre cœur de compétences – et c'est parfaitement justifié – mais elles représentent aussi un besoin de financement que nos ressources propres s'épuisent à couvrir.

Il faut, bien sûr, laisser le temps au nouveau gouvernement de se saisir de ces questions. Mais **il ne saurait y avoir de « pacte de confiance » entre l'Etat et les collectivités sans réponse satisfaisante à cette longue attente**.

Comment l'Etat pourrait-il vouloir contraindre les Départements à réduire leurs dépenses de fonctionnement tout en maintenant une situation qui est la principale cause de leurs difficultés financières ?

En s'exprimant devant l'Assemblée des Départements de France en octobre dernier, le Premier Ministre a précisé que « c'est tout le système de **pilotage et de financement des allocations individuelles de solidarité** qui devait être revisité ». Des propositions de réforme sont attendues dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 mais nous n'en savons pas plus pour le moment.

Seule certitude, les Départements souhaitent à l'unanimité le maintien d'un pilotage décentralisé du RSA, ce qui me paraît parfaitement justifié. Ce qui est en cause ce n'est pas la qualité de mise en œuvre de ces politiques à l'échelon locale – bien au contraire – mais l'absence chronique de financements pérennes.

Un deuxième sujet devrait être inscrit au calendrier législatif, celui des **Mineurs Non Accompagnés**, autrefois appelés Mineurs Isolés Etrangers. C'est tout à fait symptomatique, d'ailleurs, que le précédent gouvernement ait substitué le terme « non accompagné » à celui « d'étranger », comme si la situation - souvent dramatique - de ces jeunes ne restait pas largement dépendante du flux migratoire !

Comme vous le savez, l'accueil des migrants et des réfugiés reste une politique régaliennne. Elle engage l'octroi ou non de la citoyenneté et dépend largement de la politique étrangère de la nation.

Les mineurs – et c'est tout à fait justifié – ne relèvent pas des dispositifs de droit commun. Il est hors de question de laisser un mineur seul quelle que soit sa nationalité ou son origine !

Mais, soyons clairs, ce qui domine dans ce sujet c'est une politique court-termiste qui ne fait pas honneur à la France. En effet, considérant que les Départements s'occupent de l'enfance en danger, Manuel Valls avait décidé d'en confier la charge aux Départements. Nos travailleurs sociaux n'étaient, en aucune manière, préparés à une telle mutation !

Mais surtout, le système a lui-même créé des effets négatifs. De véritables filières se sont mises en place. Ce n'est ni satisfaisant, ni bénéfique pour les mineurs eux-mêmes.

Là encore, nous n'en savons pas plus des intentions de l'actuel gouvernement. Une mission composée de représentants des Départements pourrait rendre ses conclusions d'ici la fin de l'année. Mais ce délai me paraît particulièrement court vu l'ampleur de la tâche.

**Malgré ces difficultés, nos dépenses de solidarité seront intégralement financées en 2018.** C'est tout à l'honneur du Département de l'Indre. Nous n'avons jamais considéré, en effet, que la solidarité était un moyen de pression sur l'Etat mais la première de nos missions et certainement la plus décisive en période de crise.

Il reste que le besoin de couverture des dépenses sociales de fonctionnement, qui était de 67 millions d'euros en 2011, devrait s'établir à 82 millions d'euros en 2018. Soit, plus de 15 millions d'euros supplémentaires.

Toujours au titre de la solidarité, je voudrais souligner les principales autres tendances qui marqueront l'année 2018 :

- **Le nombre de bénéficiaires de l'APA** ne croît plus. Il semble que nous soyons ainsi arrivés à une sorte de seuil démographique où la proportion des plus de 75 ans augmente dans des proportions inférieures à la moyenne nationale. Le sujet qui domine désormais est celui de l'accompagnement à domicile et les difficultés à recruter les personnels aidants.

Le secteur des personnes âgées représentera encore une dépense de 38,4 millions d'euros en 2018.

- **En matière de handicap**, le nombre d'allocataires de la Prestation de Compensation du Handicap continue de progresser. Ils étaient 587 en 2010. Ils sont désormais 1022. La dépense, qui était de 1 million d'euros en 2007, sera de plus de 6 millions en 2018 avec un taux de couverture par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui dépassera, à peine, le tiers de la charge totale.

30,7 millions d'euros seront consacrés à ce secteur au budget primitif 2018, soit une évolution de 44 % en 11 ans.

- En faveur des personnes âgées et handicapées, j'ajoute que nous aurons à cœur de maintenir **nos investissements** contractuels bien que la pression du fonctionnement continue de croître. Plus de 2,5 millions d'euros seront alloués à **la modernisation des établissements ou à l'aménagement des logements des particuliers** via notre Programme d'Intérêt Général.

- Dernier point, **le nombre d'allocataires du RSA** s'est stabilisé depuis décembre 2015. Ils étaient 4 822 en juillet 2016 et 4 774 en août 2017. L'inscription d'une hausse des dépenses reste cependant nécessaire. Elle est notamment liée à la revalorisation des allocations de 10% décidée par le précédent gouvernement.

Nos services soulignent une inadéquation de plus en plus grande entre les personnes sans activité et le marché de l'emploi. L'année 2018 sera consacrée à cette question.

Des formules permettant de proposer des contrats de bénévoles au service des collectivités, notamment après la disparition de certains emplois aidés, seront recherchées afin de redonner confiance aux allocataires et leur permettre de revenir progressivement sur le marché de l'emploi.

Dans ce sujet, bien que la question du financement de l'allocation reste centrale, n'oublions jamais que le meilleur moyen de faire baisser le nombre d'allocataires du RSA reste la création d'emplois !

**Précisément, si notre budget 2018 fera toute sa place à nos missions de solidarité, il s'efforcera aussi de contribuer au développement de l'Indre et à la croissance locale.**

Notre premier levier dans ce domaine reste celui du **bâtiment et des travaux publics**.

A la différence de nombreux autres Départements, asphyxiés par la dette, nous sommes toujours en mesure de financer nos investissements à un niveau élevé.

**La modernisation du réseau routier** mobilisera 18,6 millions d'euros d'autorisation de programme et 19,5 millions d'euros de crédits de paiement. Il conviendra d'y ajouter 5, 7 millions d'euros consacrés à l'entretien courant du réseau.

Bien sûr, nous poursuivrons **la mise en œuvre des grands projets de contournements** avec l'objectif de lancer l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de Villedieu-sur-Indre en 2018 et celle de La Châtre dès 2019.

Je tiens aussi à souligner, notre **coopération avec le Département de la Creuse** pour la restauration du pont de Crozant-Saint-Plantaire. Elle pourrait débiter en 2018 moyennant l'achèvement des études dans le courant de l'année.

Nous poursuivrons nos travaux de **suppression de passages à niveau**, notamment celui de Sainte-Lizaigne-Migny, honorant ainsi notre engagement de poursuivre, à un rythme soutenu, la modernisation du POLT.

Les bâtiments départementaux feront aussi l'objet d'un investissement soutenu en 2018. Plus de 5 millions d'euros d'investissement seront programmés au Budget Primitif en faveur des **collèges**. Un effort particulier sera réalisé sur l'architecture informatique. 14 établissements seront

équipés aux nouveaux standards mobilisant un budget global de 1,8 million d'euros. De même, le budget consacré au fonctionnement des collèges sera reconduit à l'identique pour un montant de 2,5 millions d'euros.

**Le déploiement de la fibre à l'abonné** est un autre grand chantier du mandat. Débuté fin 2016, début 2017, il progresse de façon très satisfaisante. Trois plaques FTTH sont en cours de réalisation. Outre la mise en œuvre de nouvelles plaques sur 10 communes supplémentaires, l'année 2018 sera marquée par le début de la commercialisation des abonnements fibre dès le premier trimestre.

Ce fantastique projet de modernisation de notre territoire est aussi un exemple de mutualisation réussie avec le Cher. Il illustre le type de projets qui gagnent à être coordonnés.

Dans ce domaine, je n'oublie pas, évidemment, **notre politique commune de développement touristique.**

Avec mon collègue du Cher et les deux Présidents d'Agences de Développement Touristiques nous avons proposé d'augmenter la participation de nos collectivités - et donc celle de la Région - à la communication Berry de près de 60 %. Cette politique de marque a largement prouvé son intérêt alors que le montant des subventions régionales n'a pourtant cessé de diminuer. Nous voulons donc enrayer ce mécanisme pour redonner à nos campagnes d'attractivité un fort impact national. La proposition adressée en mars dernier n'a pas encore reçu de réponse.

Il suffit de se rappeler les chiffres du secteur pour se persuader de l'intérêt de ces actions. Le tourisme représente, en effet, pour le seul département de l'Indre, 4 000 emplois directs ou indirects.

Je profite aussi de cette occasion pour vous indiquer que le chiffre d'affaires généré par la commerciale recrutée à l'ADTI s'élève à 240 000 euros pour la première année. Je tiens à féliciter le Président de l'Agence, Marc Fleuret, qui a su efficacement investir ce secteur d'activité économique au profit de l'Indre.

**L'attractivité de l'Indre c'est aussi la qualité de ses infrastructures culturelles et sportives ou la mise en valeur de son patrimoine monumental.** Ces politiques passent nécessairement par un renforcement de nos actions avec les communes de l'Indre.

Grâce à nos efforts sur le fonctionnement et notre saine gestion, **je suis en mesure de vous confirmer, dès aujourd'hui, l'augmentation de 2 % des Fonds d'Action Rurale et d'Aménagement Urbain pour la seconde année consécutive.**

Avec 3, 6 millions d'euros de dotations, ils induiront plus de 11 millions d'euros de travaux dans l'Indre tout en apportant un soutien renforcé à l'investissement communal.

Mais ce n'est pas tout, **nos fonds thématiques seront aussi largement abondés :**

- + 20% pour le fonds départemental de l'eau ;
- + 25% pour le fonds des Espaces Naturels Sensibles ;
- Le plafond du fonds patrimoine sera rehaussé de 5 % ;
- Celui du fonds dédié aux espaces socio-culturels de 20 % ;
- Un effort particulier sera proposé en faveur de certains équipements sportifs et les fonds dédiés aux associations sportives seront renforcés ;
- Par ailleurs, en 2018, le maintien à « guichet ouvert » de plusieurs fonds sera de nouveau autorisé ;
- Enfin, le plafond de notre dispositif d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale augmentera de 10% ;

Je souhaite particulièrement insister sur ce point. De nombreux emplois locaux et de proximité ont été maintenus et créés grâce à lui. Garder un boulanger, un boucher-charcutier ou un multi-service, c'est préserver la vie locale et l'accès aux services les plus essentiels.

C'est aussi pour cette raison que nous avons tenu à **proposer à la Région de conventionner avec le EPCI volontaires pour gérer, par délégation, l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise.**

Cette proposition vise évidemment à réduire les inégalités qui pourraient rapidement s'instaurer entre des EPCI de tailles conséquentes qui possèdent leurs propres équipes et des fonds disponibles et la plus grande partie des communautés de communes en zone rurale.

De surcroît, **nous proposons de bonifier à la même hauteur que la Région l'aide allouée aux entreprises par l'EPCI.** Globalement, nous avons souhaité que toutes les aides économiques soient majorées par la Région dans les deux départements du Sud. Nous craignons, en effet, que l'absence d'une réelle politique de cohésion territoriale nuise, à terme, aux territoires disposant de moins d'aménités que les grandes agglomérations.

Telles sont, mes chers collègues, les orientations qui pourraient structurer notre Budget pour 2018. J'ajoute que nous aurons à cœur, une nouvelle fois, de voter les crédits dès les premiers jours de l'année. Il n'y aura ainsi aucune rupture dans nos financements aux tiers et aux acteurs locaux.

Il reste que de nombreuses inconnues demeurent dans le financement global de notre budget. J'évoquais, en débutant, les dépenses de solidarité.

Nous aurons aussi à composer avec **une nouvelle baisse des ressources fiscales** en perdant une part importante de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises transférée à la Région. A cette perte, s'ajoutera le versement à la région d'une compensation de 1,9 million d'euros chaque année pour financer la gratuité des transports scolaires.

Nous savons, par ailleurs, que le gouvernement souhaite **réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités de 13 milliards d'euros au cours du mandat.**

Ces nouvelles coupes diffèrent cependant des baisses de dotations pratiquées par le précédent gouvernement puisqu'elles s'attaqueraient aux seules dépenses de fonctionnement.

Le « contrat de mandature » proposé par le Premier Ministre devrait ainsi fixer « les modalités de participation des collectivités territoriales aux objectifs nationaux de réduction du déficit et de la dette publics, par une meilleure maîtrise de la dépense locale de fonctionnement ».

Dans cette logique un mécanisme permettrait de garantir le montant de la dotation d'investissement aux collectivités ayant tenu le contrat ou de corriger l'année suivante en cas de dépassement.

L'idée de limiter à 1,2% la progression annuelle des dépenses de fonctionnement a été évoquée, sans que l'on connaisse les modalités de son application. Enfin, nous savons que cette limite s'appliquerait au bloc communal et intercommunal faisant partie des 319 plus grandes collectivités françaises. Mais il reste à préciser dans quelle mesure elle concerne aussi les Départements dont les dépenses de fonctionnement subissent une dérive inéluctable due aux dépenses de solidarité.

Quoi qu'il en soit nous ne sommes pas opposés, bien au contraire, à un système valorisant la maîtrise du fonctionnement et de la dette. C'est ce que nous avons toujours fait au Conseil départemental ! Nous pouvons donc espérer tirer profit des efforts que nous avons réalisés ces dernières années.

En attendant plus de précisions, **je vous propose de nous appuyer sur nos capacités préservées d'autofinancement pour accélérer en 2018 nos investissements.** Le montant des autorisations de programme pour l'année sera ainsi équivalent à celui du Budget Primitif 2017 alors que certaines compétences ont été transférées.

**S'agissant de la fiscalité**, je souhaite que nous continuions à offrir aux habitants de ce département et aux acteurs économiques, un avantage comparatif en maintenant nos taux à leurs niveaux actuels.

**- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux conserveraient leur taux de 3,8 %.**

**- Le Foncier Bâti serait maintenu à 16, 21 % pour la quinzième année consécutive.**

Enfin, je proposerai que **notre dette reste équivalente** à celle des années précédentes sans recours à de nouveaux emprunts. Alors que la capacité moyenne de désendettement des Départements de notre strate est de plus de 5 ans, elle reste à moins de 5 mois pour l'Indre.

Notre ratio d'encours de dette se maintient à 53 euros par habitant à comparer aux 649 euros par habitant en moyenne de la strate.

Ces nouveaux efforts s'accompagneront d'un maintien des dépenses d'équipement élevé grâce à notre épargne nette. Sur l'année 2016, elle était de 136 euros par habitant contre 74 euros de moyenne par habitant pour les 22 Départements comparables.

Mes Chers Collègues, vous le voyez, c'est un budget ambitieux que je vous propose pour 2018. Un budget qui poursuit ses objectifs de maîtrise de la dette et de la fiscalité. Un budget orienté vers l'investissement et la réalisation de projets majeurs pour l'avenir de l'Indre.

J'ajoute qu'à la différence de beaucoup de collectivités, nous ne réaliserons pas nos économies par des coupes sombres dans les budgets que nous dédions à nos partenaires, je pense particulièrement aux communes et aux associations. Leurs dotations seront, au contraire, abondées.



L'accroissement des contraintes économiques a pu, hélas, entraîner une rupture des solidarités territoriales amenant chacun à se concentrer sur ses propres dépenses.

Entre solidarité territoriale et efficacité économique, le choix s'est souvent fait au détriment de la première. Le risque, bien sûr, est d'aggraver les fractures territoriales en accentuant l'effet de métropolisation.

C'est peut être ici que se tient le caractère le plus atypique du Département de l'Indre. Nous entendons, en effet, continuer à exercer notre rôle de protecteur des plus fragiles tout en augmentant nos efforts de solidarité territoriale sans jamais renoncer à notre efficacité économique.

C'est, je le crois, le plus sûr moyen de mériter la confiance de nos concitoyens et de servir l'Indre et ses habitants.

Je vous remercie.